



LE COURRIER

DU RETRAITÉ n°87

94

Fédération Générale des Retraités de la fonction Publique
Section départementale du Val de Marne

Secrétaire : Micheline REDOUTÉ
138, Bld de Créteil 94100 SAINT-MAUR
Tel : 01 43 97 47 99
ISSN : 1626 - 3634

Trésoriers : Guy MALZAC Bât B La Closerie
38, avenue Gabriel Péri et Gilbert LIMAROLA
94450 LIMEIL-BRÉVANNES 94300 VINCENNES
Tél : 01 45 69 42 96 Tél : 06 14 55 28 29

ÉDITORIAL

Micheline Redouté

La crise sanitaire semblait se calmer en France, mais le nombre des contaminations repart à la hausse. Nous ne sommes donc pas encore dans « le monde d'après ». Mais y avions nous cru ?

Tandis que la croissance est au rendez-vous, dans les déclarations officielles en tout cas, tandis que les grandes fortunes et les grands groupes ont largement profité de la crise, la plupart de nos concitoyens sont confrontés à une situation très difficile. Les prix flambent, le pouvoir d'achat est en perte de vitesse ; Restos du cœur, Secours Populaire ou Catholique voient augmenter le nombre des gens sans ressources qui en sont réduits à faire appel à eux.

Parallèlement, alors que des milliards ont largement été distribués, la situation de l'Hôpital, étranglé depuis longtemps, s'aggrave. On supprime toujours des lits, on ne fait rien pour améliorer les conditions de travail des personnels...qui abandonnent leur poste. Notre système de soins se dégrade de plus en plus et la fermeture des services publics de proximité ajoute à l'inquiétude.

On avait pourtant vanté l'efficacité de tous les services publics ! Mais rien n'échappe à la loi du marché : EDF, la Poste, la SNCF sont progressivement démantelés et l'on organise la destruction de la Sécurité Sociale en lui faisant supporter le coût de la dette Covid.

En cette période préélectorale, les retraités, victimes de cette politique régressive, devront faire entendre leur refus. La dégradation de leur pouvoir d'achat, l'accès aux soins de plus en plus difficile, la fermeture des services publics de proximité sont au cœur de leurs préoccupations. Ils le diront en participant à la

MANIFESTATION NATIONALE des RETRAITÉS

le Jeudi 2 DÉCEMBRE à Paris

Rendez-vous à 13H30
PLACE DENFERT-ROCHEREAU



Journal du 25 novembre 2021

SOMMAIRE

P.1 : Éditorial

**P.2-3 : A la Recherche du
POUVOIR d'ACHAT PERDU**

**P.4 : ABANDON de la
LOI GRAND ÂGE**

**P.5-6 : APPEL du groupe des 9
à la MANIFESTATION NATIONALE
des retraités le jeudi 2 DÉCEMBRE**

**p.7 : La PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE**

**P.8 : Les Retraités,
FORCE VIVE dans la société**

**P.9 : COMMISSION EXÉCUTIVE
départementale 2021-2022**

P.10 : COTISATIONS 2022

Le premier ministre le répète comme un mantra : Emmanuel MACRON est « le président du pouvoir d'achat » ! et d'égrener une série de mesures (blocage des prix du gaz en 2022, baisse de la taxe d'habitation, chèque « inflation » ... qui ne concernent que la population qui perçoit moins de 2000 € par mois et c'est une mesure unique) en oubliant celles qui s'attaquent directement aux revenus des salariés et retraités les plus en difficulté : baisse de l'allocation logement, refus d'un « coup de pouce » sur le SMIC, baisse des allocations chômage, refus d'indexer les pensions sur la hausse du salaire moyen... refus de revaloriser le point d'indice des fonctionnaires bloqué depuis 10 ans ! Cherche-t-il à se convaincre lui-même ?

Les chiffres sont cruels. Dans sa publication du 15 octobre 2021, l'INSEE estime la hausse des prix à 2,6 % en « niveau » sur un an. L'analyse de ce chiffre par catégorie de produits démontre les raisons d'inquiétude des consommateurs. Ce sont les produits quotidiens qui augmentent le plus : énergie + 14,9% (+19,3% pour les produits pétroliers), produits frais (dont les fruits) + 5,1%, alimentation +1%, transports +1,4%, les Complémentaires Santé en janvier... Ce n'est pas un hasard si 44% des français affirment dans un récent sondage que **le pouvoir d'achat est leur première préoccupation** et 75% estiment que celui-ci **a régressé**.

Comme le souligne l'ensemble des organisations syndicales **la question du pouvoir d'achat avec une hausse générale des salaires et pensions est bien centrale.**

ET POUR LES RETRAITE-ES ?

Les mobilisations des retraité-es le 1^{er} octobre témoignent du mécontentement. Là aussi les études officielles confirment le « ressenti » des retraité-es. Sur 10 ans les pensions n'ont été revalorisées que de 8,6% alors que la hausse des prix était de 9,9%. **Chaque année l'INSEE mesure la baisse du pouvoir d'achat des retraité-s.** Les premières mesures annoncées montrent que **cette baisse va se poursuivre.** Les retraites complémentaires ARGIC ARRCO seront revalorisées de 1% au 1^{er} décembre pour une hausse « moyenne » de 1,5% ! Patronat, CFDT et CFTC ayant décidé d'amputer la hausse mécanique attendue de 0,5% pour maintenir les réserves financières à leur niveau d'avant la crise du COVID tirant un trait sur la reprise de l'activité et la hausse des rentrées des cotisations sociales.

Les retraité-es seront aussi les derniers servis pour le chèque « inflation » qu'ils ne percevront qu'en 2022.

Et pour l'ensemble des pensions ?

Nos pensions seront revalorisées de 1,1% au 1^{er} janvier. Cette décision confirme la volonté gouvernementale de sous indexer nos pensions et accélérer la paupérisation des retraité-es et les pertes du « reste à vivre ».

Les pertes de pouvoir d'achat de 2021 ne seront pas compensées. En effet, nos pensions n'ont été revalorisées que de 0,4% en janvier 2021 pour une hausse des prix « en niveau » estimée à 2,6%. Aucune mesure rétroactive n'est prévue.

Autre tour de passe-passe, **l'indice retenu pour décider de la revalorisation est calculé en « moyenne ».** Le mécanisme retenu depuis plusieurs années fait que **les pensions sont toujours en « retard » sur les prix** et le pouvoir d'achat toujours en baisse. (voir graphique p.3).

Nous revendiquons une indexation des pensions sur le salaire moyen

Un examen attentif des études de l'INSEE donne la clé pour comprendre l'affirmation du premier ministre. **La hausse du pouvoir d'achat n'est pas perdue pour tout le monde.** Les actionnaires du CAC 40 ne se plaignent pas. Ils sont les mieux servis d'Europe. De même le niveau de vie des 10% les « plus aisés » a progressé de 2,2% entre 2017 et 2019 contre 0,7% pour les 10% des plus modestes... et cela avant la crise du COVID qui a accentué les inégalités.

Le 2 décembre, les retraité-es seront une nouvelle fois en première ligne. Ils sont appelés à **manifestier nationalement** afin que la revalorisation prévue le 1^{er} janvier 2022 réponde à leurs revendications.

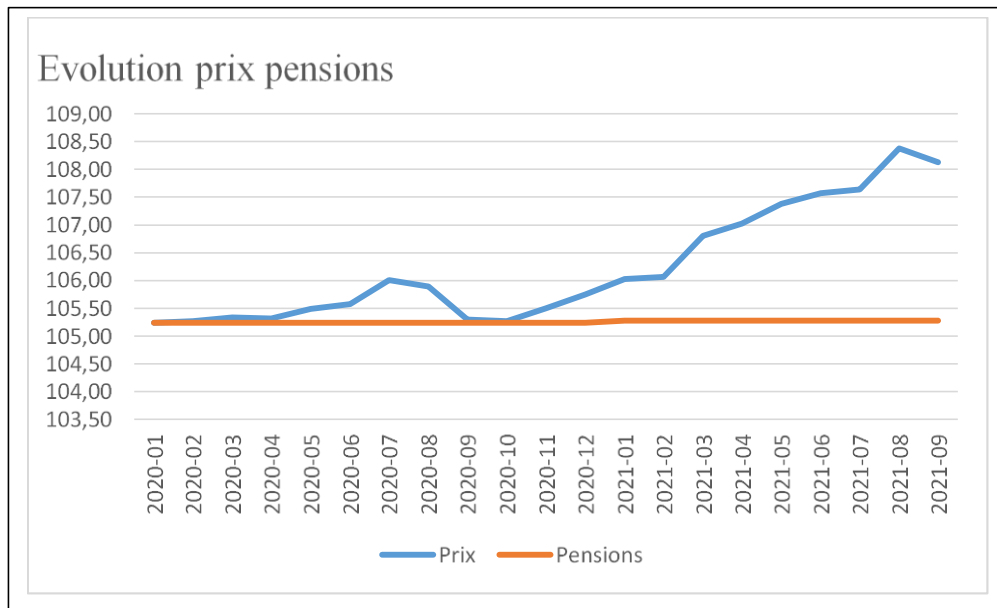
INDICES INSEE... Y VOIR PLUS CLAIR

L'INSEE produit des séries d'indices des prix. Les plus utilisés pour les différentes revalorisations (SMIC, Pensions...) sont **l'indice en niveau.** Chaque mois la hausse est calculée à partir d'un panier établi comprenant produits industriels, médicaux, fiscalité, produits frais, pétroliers... C'est l'indice le plus connu, celui utilisé par les médias.

L'indice en moyenne, utilisé pour revaloriser les pensions lisse la hausse des prix sur l'année (indice de chaque mois divisé par 12). Depuis quelques années la hausse des prix n'est plus anticipée par une mesure préalable de revalorisation des pensions, de fait elles sont toujours en retard sur les prix. De plus le calcul en moyenne est toujours inférieur au calcul en « niveau » sur les 12 derniers mois, plus proche de la réalité. (suite p.3)

UN EXEMPLE

Pour l'année 2020 évolution des prix en « niveau » et des pensions en supposant (ce qui n'est pas la réalité) que les pensions avaient rattrapé le niveau des prix en janvier 2020. **Le niveau des prix est chaque mois au-dessus de la référence pension**, ce qui correspond à une perte de pouvoir d'achat. Plus le différentiel est élevé plus la perte est forte. C'est encore plus vrai pour l'année 2021 jusqu'en septembre, derniers indices connus.

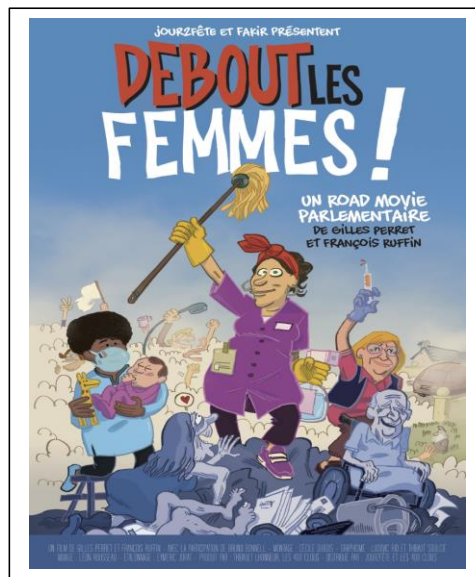


LES FEMMES, VICTIMES PARTICULIÈRES des POLITIQUES ACTUELLES :



Sous payées pendant leur vie professionnelle, **retraitées aux carrières incomplètes** qui ne peuvent bénéficier de la mesure des « 1000 euros » pour les petites retraites, ce sont pourtant elles qui assurent des tâches fondamentales dans la vie familiale et sociale.

Elles sont les héroïnes du
beau film engagé de
Gilles PERRET
et François RUFFIN
DEBOUT les FEMMES



La loi ASV adoptée par le Parlement en décembre 2015 avait pour objectif :

« la mobilisation de moyens publics afin de rendre aux personnes âgées le pouvoir sur leur parcours de vie en prenant en compte leur diversité. »

Fallait-il attendre les années 2000 pour se rendre compte au travers de la pyramide des âges que la France allait connaître un « Papy-boom » dans la première moitié du XXI^{ème} siècle comme elle avait connu un « Baby-boom » dans les années cinquante ? L'INSEE prévoyait que la part des **personnes âgées de plus de 65 ans dans la population** totale allait passer de **20,5% (1) aujourd'hui** à 29% en 2070, illustrant que cette croissance serait la plus forte jamais connue.

Cette faculté de s'étonner des évidences nous place dans une situation où les grandes lois d'accompagnement de la vie deviennent avec le temps la juxtaposition de mesures, importantes certes, bienvenues évidemment, mais qui ne donnent pas corps à un vrai projet de société et de vie pour ses anciens et ceux qui le deviendront bientôt.

L'annonce par Brigitte Bourguignon le 19/09/2021 de l'**abandon de la loi Grand âge** et, à la place, de l'intégration de mesures sur la perte d'autonomie dans le PLFSS 2022 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) laisse un sentiment d'**abandon des grandes causes**.

Quelles mesures viennent dans le PLFSS 2022 ?

*le renforcement de la branche autonomie de la Sécurité sociale déjà programmé et qui constituerait le 5^{ème} risque de la Sécurité sociale : une coquille presque vide ! Le risque est reconnu, mais les moyens pour le financer ne sont pas à la hauteur des besoins : comment dégager 1 milliard d'euros dès 2021 et des dizaines de milliards sur plusieurs années ?

*l'accélération du « virage domiciliaire » : instauration d'un tarif horaire plancher de 22 euros pour les aides à domicile dès 2022 (nous espérons plus 24 ou 25 euros), il y a encore de la marge de progression !

*un plan d'investissement dans le médico-social de 2,1 milliards d'euros dont 1,5 pour la rénovation d'établissements : c'est une multiplication par 4 de l'aide de l'Etat, mais c'est encore trop peu !

*Pas de mesures phares pour les EHPAD.

Le SEGUR de la santé sera appliqué au service de soins infirmiers à domicile, mais pour les 7000 EHPAD, 10000 créations d'emplois de personnel soignant (soit 2000 par an) ne compensent pas le déficit actuel des personnels et ne leur donnent guère de respiration pour pouvoir consacrer un peu plus de temps à chaque résident.

*Un accompagnement de la CNSA (2) aux départements par l'élaboration d'un mémento pour aider à gérer les aides et les augmentations accordées aux personnels intervenant à domicile.

*Or la seule branche autonomie représenterait un besoin de 66 milliards d'euros qui seraient gérés par la CNSA.

Le Président de la République déclarait en avril 2018 : « un dernier âge de la vie est en train de se créer sous nos yeux, celui de la dépendance ou de l'autonomie réduite. C'est un nouveau risque qu'il nous faut construire. C'est la collectivité nationale qui va devoir prendre ce financement en charge. »

Depuis, la crise sanitaire a montré une certaine capacité à mobiliser des fonds pour répondre à l'urgence.

Néanmoins nous ne pouvons que constater aujourd'hui où il est évoqué de mieux accompagner, de rénover les prestations, d'agir sur l'accessibilité financière de celles-ci, d'inclure le logement dans la problématique du maintien à domicile, très majoritairement plébiscité par la population, que **l'accompagnement financier** qui doit en résulter en tant que risque de protection sociale **reste insuffisant**, non inscrit dans la pérennité et sans cesse remis en cause puisqu'on ne sait à qui attribuer l'effort de financement à réaliser.

Toutes les mesures précitées ne nécessitent pas de passer par la loi. Elles auraient pu être prises plus tôt. Combien de temps faudra-t-il encore pour avancer vers une société plus inclusive à l'égard de ses aînés ?

(1) 13 748 120 personnes en février 2020, source INSEE

(2) CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CONGRÈS FGR-FP

Reporté en raison de la pandémie, il aura lieu **début avril 2023 à DAX**

Tous les mandats (nationaux, régionaux et départementaux) sont prolongés d'un an, avec possibilité de modifications internes si besoin.



Toutes et tous à Paris le 2 décembre 2021 pour les pensions, la santé et les Services publics

Le 1^{er} octobre, des dizaines de milliers de retraitées et retraités se sont fait entendre dans 164 rassemblements ou manifestations, mais cela n'a pas suffi, le gouvernement continue de rester sourd à leurs revendications et il poursuit sa politique antisociale.

Les prix flambent et les pensions stagnent, les moyens attribués à la santé et aux Services publics régressent, l'isolement des personnes âgées augmente... Nous sommes 17 millions, nous sommes une force ! Montrons-la le 2 décembre par une immense manifestation nationale à Paris.

Augmentation des retraites, pensions de base et complémentaires

Comment payer les factures avec l'accélération de l'augmentation des prix, de 1,9 % sur un an, qui affecte des secteurs indispensables comme l'énergie, l'alimentation, les transports ? Depuis un an :

- **La pension de base** n'a augmenté que de 0,4 % ! Cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute à celle des années précédentes avec le gel des pensions et même leur baisse de 1,7 % en 2018 (hausse de la CSG).

- **La complémentaire** a progressé de seulement 1 %. En 10 ans, pour une inflation de 9,88 %, la valeur du point a augmenté de 5,71 % pour les employés (ARRCO), de 5,50 % pour les cadres (AGIRC) !

Depuis 2014, nous avons perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat, soit un mois de pension par an !

Sécurité sociale – santé – autonomie

Toute la population l'a vécu pendant la pandémie : la protection sociale est un bien essentiel, elle « n'a pas de prix ». Et pourtant elle est de plus en plus attaquée. La disparition de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans a créé une situation catastrophique, avec son lot de drames, surtout pour les retraités qui ne sont pas jugés prioritaires. Et la même politique se poursuit en ce moment !

Qui a promis une loi Grand-Âge pour permettre à la population de bien vieillir ? Elle est urgente, il y aura 100 000 personnes âgées de plus en 2030, mais elle vient d'être abandonnée et les quelques mesures pour 2022 restent bien loin de répondre aux besoins :

- **Seulement** 0,4 milliard d'euros à comparer aux 6 milliards prévus pour 2024 par l'officiel rapport Libault.
- **Seulement** un peu plus d'un emploi par Ehpad dans 5 ans, très, très loin d'une personne par résident !
- **Bien trop peu** pour les personnels de l'aide à domicile, renvoyés à une promesse de négociations.
- **Rien** sur le très onéreux reste à charge, ...

Services publics

Les Services publics et leurs personnels ont joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie. Nous avons besoin, de plus en plus avec l'âge, de services de proximité, avec du personnel en nombre et formé, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous partout. Les difficultés s'accumulent pour l'accès au logement, aux transports, à l'énergie, au bureau de poste, à la trésorerie, au numérique, ...

Les Services publics et le lien social sont indispensables ! Le [baromètre](#) annuel de l'association Les Petits Frères des Pauvres confirme que 6,5 millions de personnes âgées se sentent seules fréquemment et que 530 000 sont « *en situation de mort sociale* », sans aucun contact social, amical ou familial, soit 77 % de plus en quatre ans.

Recréer du lien social, bien vivre sa retraite, c'est aussi au travers l'accès aux loisirs à la culture. C'est pourtant ce que l'on abandonne en premier quand les moyens de subsistance ne sont pas suffisants. Cela renforce l'isolement des retraités.

Jeudi 2 décembre 2021, montrons notre force !
Manifestation nationale des retraitées et retraités
Toutes et tous à Paris à 13 h 30

Pour :

- **L'augmentation immédiate des pensions** de base et complémentaire et leur indexation sur l'évolution des salaires. Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du/de la conjoint·e survivant et son extension aux couples pacsés, aux concubin·es.
- **La défense de notre système de santé** et de retraite, porté par une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle. Un grand Service public de la prise en charge de l'autonomie géré par l'assurance-maladie, avec 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité.
- **La défense et le développement des Services publics** de proximité sous contrôle et maîtrise publique. Le maintien et le développement des contacts sociaux, des commerces et services de proximité. La lutte contre l'isolement pour une retraite digne et paisible.
- **La défense de nos libertés** individuelles et collectives.

Le Président de la République, son gouvernement et le patronat doivent enfin entendre les retraités.

Rendez-vous : 13H
DENFERT-ROCHEREAU
en direction des Invalides

En 75 ans, le patronat et les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de fragiliser la Sécurité Sociale en réduisant ses recettes et en diminuant les prestations.

Déjà en 1967, les ordonnances Jeannenet la divisent en trois branches et suppriment les élections des administrateurs. De 1991 à 1996, le gouvernement Rocard crée la CSG (Cotisation Sociale Généralisée) et Juppé fait intervenir le contrôle de l'Etat avec l'ONDAM et le PLFSS ⁽¹⁾ votés par le Parlement. De 2013 à 2021 est instaurée la complémentaire Santé obligatoire offrant le marché aux assureurs privés avec l'ANI ⁽²⁾ et étendue à la Fonction Publique cette année.

Cette Protection Sociale Complémentaire : une fausse bonne idée ?

Depuis des années, on constate un reste à charge (RAC) pour les usagers de plus en plus important et un glissement des remboursements de la Sécurité Sociale vers les complémentaires santé et les mutuelles, mais de plus en plus vers les assureurs privés, y compris dans la Fonction publique avec le dernier référencement où par exemple AXA a été choisie au Ministère de l'intérieur.

L'Ordonnance de février 2021 dans la fonction Publique

C'est la transposition aux trois fonctions publiques de l'accord appliqué dans le privé.

La CGT, la FSU et solidaires se sont abstenus lors du passage de cette ordonnance au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Sans entrer précisément dans les modalités de mise en place de cette PSC, et au-delà du problème posé pour l'avenir de la Sécurité Sociale, la négociation permettra de savoir s'il s'agit d'un contrat collectif obligatoire s'imposant à tout le personnel.

Sera-t-il étendu à la prévoyance, c'est-à-dire à l'incapacité de travail, à l'invalidité ou décès, prendra-t-il en charge **les ayants-droits, les précaires et les retraités**, quel sera le niveau de garantie à 50 % avec un contrat « responsable » ?

Le risque est grand que le panier soit réduit au minimum, contraignant les personnels à avoir recours à une sur-complémentaire comme c'est le cas dans le privé. Pour l'instant, rien n'est tranché, ce sera le résultat de la négociation. D'ores et déjà le décret du 8 septembre 2021 permettra le versement de 15 euros bruts !! aux fonctionnaires d'Etat s'ils en font la demande.

Mais, **l'exclusion des retraités** démontre une fois de plus la façon dont le gouvernement ne considère pas les pensions comme du salaire continué.

En conclusion, comme d'habitude le gouvernement et le patronat utilisent les contradictions des salariés qui, avec cette prise en charge même minime, compensent les pertes de pouvoir d'achat dues au gel du point d'indice depuis 10 ans et les petits salaires dans la Fonction Publique.

Néanmoins, l'enjeu est grand car il en va de l'existence même de la Sécurité Sociale et cela fragilise la revendication que nous avons avec le groupe des 9 du 100% Sécurité Sociale.

Ce n'est pas un débat pour demain comme on pourrait le penser puisque le Haut Conseil pour l'avenir de la Sécurité Sociale propose en octobre dernier 4 scénarios pour « une Grande Sécu » qui ouvrent le débat. **Une opportunité à ne pas laisser passer !**

(1) Objectif national de dépenses d'Assurance maladie et Projet de loi de Financement de la sécurité Sociale

(2) Accord national Interprofessionnel



Longtemps les discours politiques, entretenant une opposition intergénérationnelle, ont stigmatisé les retraités qui, eux, « ont perçu intégralement leur pension pendant la crise », ces « nantis » égoïstes face aux jeunes en difficultés. C'était oublier que 12% des retraités (1 million de retraités) vivent sous le seuil de pauvreté, que la pension moyenne nette est de 1393€ et que moins de 30% des retraités perçoivent plus de 1943€ : est-ce là une population de nantis ?

Nos rappels de ces réalités dans les nombreuses mobilisations de retraités depuis 2018 ont modifié l'opinion publique et obligé le gouvernement à changer de discours, et à faire **de petits gestes pour les pensions inférieures à 2000€**.

Grâce à notre mobilisation on a remis cette étiquette mensongère de « nantis ».

Mais refusant de rétablir une certaine justice envers les retraités, le gouvernement n'augmente pas la part de PIB qui leur était consacrée (12 à 13%). Il l'a même réduite alors qu'ils sont de plus en plus nombreux.

En refusant de les indexer sur le salaire moyen **on organise la stagnation des retraites et pensions, et la paupérisation des retraités** en n'indexant même pas les retraites sur l'inflation réelle.

Le pouvoir d'achat des retraités est en baisse constante !

La société ne leur fait donc pas de juste place et aucune structure gouvernementale de concertation n'a été mise en place pour écouter les organisations de retraités.

Et sous prétexte de crise, **on parle même d'un effort demandé aux « plus aisés »** (à partir de 2000€ on est considéré comme tels), sans solliciter curieusement les grosses fortunes et les milliardaires du CAC40 qui eux, ont continué de s'enrichir pendant la crise !

Le gouvernement oublie volontairement que **la retraite n'est pas une indemnité. Par leurs cotisations d'actifs les retraités** ont financé les retraites de la génération précédente et **ont gagné** à leur tour ce « **salaire continué** » qui doit être revalorisé au même titre que le salaire des actifs. Les différents niveaux de retraites ou de pensions correspondent, comme chez les actifs, à des niveaux différents de formation, de compétences et de cotisations antérieures.

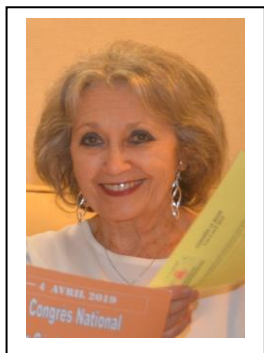
Le 2 décembre les retraités se mobiliseront donc pour revendiquer une véritable revalorisation des pensions et des retraites..... mais aussi pour défendre la Sécurité Sociale et les services publics.

La société doit **reconnaître la place des retraités** au sein des différentes générations.

Ils ne sont pas en marge de la société, « dépendants », à charge du fait du poids de la santé et de la perte d'autonomie. Même cette frange de nos aînés crée malgré elle des emplois.

Mais surtout la grande majorité des retraités a un rôle actif dans la société, s'implique sur le plan familial, dans les syndicats, les collectivités et s'engage toujours aux côtés des actifs pour défendre les services publics, l'Éducation Nationale, l'Hôpital et les personnels de santé. Ce sont leurs mobilisations avant la Covid qui ont conduit le gouvernement à différer la réforme des retraites, qui concerne les actifs.

Loin de l'individualisme dans lequel on tente de cantonner les citoyens, **les retraités par leurs actions montrent la valeur des engagements collectifs**, tandis que le repli individuel favorise les agressions libérales contre notre modèle social protecteur. **Ils sont donc une force vive dans la société** et sont partie prenante dans les luttes sociales actuelles, avec toutes les organisations progressistes.



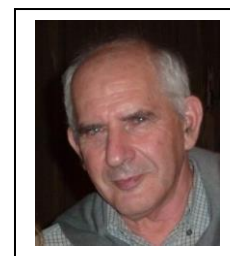
Secrétaire :
Micheline REDOUTÉ
(Déléguée Régionale IDF)



Trésorier :
Guy MALZAC



Secrétaire adjointe :
Dominique BALDUCCI



Trésorier adjoint :
Gilbert LIMAROLA

Délégué Titulaire au CDCA :
Joël CHENET



Autres membres de la CE :

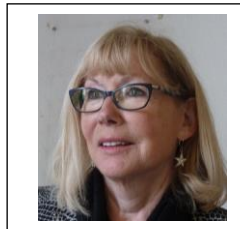
Jean
AMAR



Ghislaine
BAUMANN



Alice
BÜRING



Monique
LABASTROU



Françoise
LACOMBE



Georgette
LAMARQUE



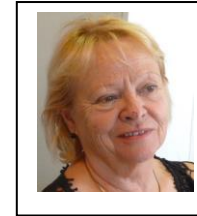
Nicole
MEDJIGBODO



Danièle
PRIMEL



Josselyne
LAMBERTIN



**COMMISSION de
VÉRIFICATION des COMPTES**

André
LANTZ



Marie-Claire
GOURINAL



Simone
QUÉRÉ



Guy MALZAC et André LANTZ sont également membres de la commission de vérification des comptes nationale jusqu'en 2023.

COTISATIONS 2022 des ADHÉRENTS DIRECTS

ATTENTION : MODIFICATION de BARÈME

Barème 2022 des cotisations des **adhérents directs** (AD)

(Pour les **adhérents des syndicats** ou groupements **affiliés** à la FGR-FP, la cotisation FGR est incluse dans la cotisation syndicale.)

Cotisation des AD due par année civile.

A régler : au cours du 1^{er} semestre, directement à la section départementale

Libeller le chèque à l'ordre de: FGRFP 94 BRED Banque Populaire.

A adresser à :

Guy MALZAC,

38 avenue Gabriel Péri

bâtiment B la Closerie

94450 LIMEIL-BRÉVANNES

OU

Gilbert LIMAROLA

47 rue Jean Moulin

94300 VINCENNES

Pour recevoir votre carte d'adhésion,

joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

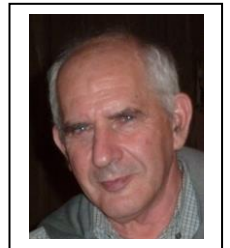
L'adhésion à la FGR-FP comprend :

1°) Le service du bulletin national et celui de la section départementale.

2°) Elle permet d'obtenir tous renseignements nous concernant auprès des services administratifs du siège national, 20 rue Vignon 75009 Paris.



Guy MALZAC
Congrès de Caen
Juin 2016



Gilbert
LIMAROLA

ADHÉRENTS DIRECTS

Pension mensuelle BRUTE	COTISATION annuelle
Jusqu'à 1100 €	19,40 €
De 1101 € à 1270 €	27,10 €
De 1271 € à 1390 €	32,20 €
De 1391 à 1610 €	40,50 €
De 1611 à 1840 €	45 €
De 1841 à 2080 €	53 €
De 2081 à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10€

ADHÉRENTS de l'ARFEN

(adhérents du SE-UNSA et du SNPDEN
restant à la FGR-FP)

Cotisation : **15€** (par année civile)

Pour le SE-UNSA un rappel de cotisation vous a été adressé par Jean-Pierre LANÇON.

Pour d'éventuels nouveaux adhérents du SE-UNSA à l'ARFEN, et du SNPDEN, demander un bulletin d'adhésion au trésorier.

FAIRE UN NOUVEL ADHÉRENT : UNE PRIORITÉ POUR CHACUN D'ENTRE NOUS

Si vous connaissez un(e) retraité(e) de la Fonction Publique (d'État, Hospitalière ou Territoriale) qui n'est pas adhérent(e) à la FGR-FP, faites-lui connaître notre publication départementale ou le Courrier National.

Contactez Guy MALZAC (01 45 69 42 96) ou Gilbert LIMAROLA (06 14 55 28 29) et faites lui parvenir le formulaire ci-dessous rempli (adresses en début de page).

Voici les coordonnées d'un(e) retraité(e) de la Fonction Publique, non adhérent(e) d'un syndicat:

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODEPOSTAL..... VILLE.....

TÉLÉPHONE.....Adresse électronique.....

La FGR-FP est sur Internet :
Voir aussi le site régional :

[http:// www.fgrfp.org](http://www.fgrfp.org)
<http://www.regionalefgrfpidf.webnode.fr>

